

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 001-210401895-20240325-DEL24_16-DE



N° 24 /16

SEANCE DU 25 mars 2024

Nombre deMembres

En Exercice : 14
Présents : 11
Procuration : 3
Votants : 13
Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 19 mars 2024

Membres présents à la séance : Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, VERDET Patricia,

Absents ou excusés : ARTERO Véronique (pouvoir à Laurent CARREZ), PRUDHOMME Joël (pouvoir à Denis MOSSAZ), SELLIER Sophie (pouvoir à Pascale BOSSON),

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Rythmes scolaires – Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Injoux-Génissiat bénéficie depuis la rentrée 2018 d'une dérogation pour le temps d'enseignement organisé sur un rythme de 8 demie journées soit 4 jours.

Cette dérogation étant limitée dans le temps, il convient de solliciter sa prorogation en vue de la prochaine rentrée scolaire

A Injoux-Génissiat, le conseil d'école s'est prononcé pour le maintien de la semaine de 4 jours,

Monsieur le Maire précise que la prorogation de la dérogation pour le temps d'enseignement modification des rythmes scolaires doit faire l'objet d'une demande auprès de l'Inspection académique par délibération, et demande au conseil de se prononcer sur ce maintien ou non à la semaine de 4 jours.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Au vu de la décision du conseil d'école en date du 11 mars 2024,

⇒ Approuve et valide la décision du Conseil d'école pour le maintien à la semaine de huit demi-journées à la rentrée de septembre 2024

⇒ Autorise Monsieur le maire à déposer une demande de dérogation auprès de l'Inspection Académique pour obtenir la prorogation de dérogation pour le temps d'enseignement scolaire sur la commune d'Injoux-Génissiat

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le Secrétaire,

Bernard FOUCART

Le Maire,

Denis MOSSAZ



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le



ID : 001-210101895-20240325-DEL24_16-DE